

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 29 janvier 2025 à 18 heures**

Nombre de conseillers élus : 30
Conseillers en fonction : 30
Conseillers présents ou représentés : 14

**Séance du : 29 janvier 2025
Convocation adressée le : 22 janvier 2025**

Le Comité s'est réuni le 29 janvier 2025 à 18 heures 00 minutes à la salle Alice MATHIS de la commune de Montois-la-Montagne, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 22 janvier 2025, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI – Laëtitia MEYER – Monique HECKER – Nathalie DAMIEN – Gaëlle BRUCKMANN – Nicole COLLET

Messieurs : Claude JANIN – Marc BAGLIOLI – Martial SPICK – Éric KNOPPIK – Daniel DEFAUX – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Fabrice LECLAIRE

Absents excusés :

Mesdames : Martine MONNIER – Marie-Andrée BRULÉ – Béatrice AGAMENNONE – Patricia MELY – Martine CHENET

Messieurs : Bastien FROTEY – Raymond LECLERRE – Philippe AMBROISE – Philippe GLESER – Yannick GROUTSCH – Georges KRAUS

Secrétaire de séance : Béatrice PETERLINI

Assistaient également : Odile MARANDET – Vincent BOUVIN et Aurélien CARLIER (agents ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

Odile MARANDET fait état de la situation des forêts du syndicat.

- Les coupes d'abattage 2025 ont commencé
- La distribution des lots de bois de chauffage sur le triage de Gravelotte est réalisée.
- Après un tirage au sort sur le triage de Saulny, le garde forestier procédera à l'attribution des lots car la demande, sur ce secteur est plus forte que l'offre.
- Des travaux de dégagement sont prévus sur les communes d'Ancy-Dornot, d'Ars-sur-Moselle, de Montois-la-Montagne et de Bronvaux.

Un entretien régulier est nécessaire sur les parcelles en régénération afin de pas impacter le travail déjà réalisé auparavant sur ces parcelles.

Une piste en forêt sur les parcelles « ars 10 et 11 » serait également nécessaire afin d'optimiser l'évacuation des bois.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice PETERLINI est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tous les chiffres correspondent à des montants HT car le SMGF récupère la TVA. D'ailleurs le Compte Administratif ainsi que le Budget sont toujours votés en HT.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire. Le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Il présente les résultats obtenus pour l'année 2024 qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Comité Syndical.

1. FONCTIONNEMENT 2024

- Les dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

Intitulé dépenses	2023	2024
Reversement frais de mise à disposition locaux et matériel	1 650,00	1 804,24
Entretien forêts	43 902,33	74 230,91
Cotisations diverses (COFOR, PEFC, assurance)	1 277,90	1 301,69
Indemnités secrétariat et présidence + cotisations	6 985,12	7 726,37
Cérémonies (gerbe mortuaire)	83,33	0,00
Frais de garderie	1 807,43	9 623,81
Contribution Volontaire Obligatoire	88,83	488,43
Charges financières – escompte et frais Payfip	284,48	193,43
TOTAUX	56 079,42	95 368,88

- Les recettes de fonctionnement représentent :

Intitulé recettes	2023	2024
Vente de bois via ONF	86 445,80	46 824,08
Vente bois de chauffage	13 264,00	7 960,00
Droit de passage commune de Novéant	1 350,00	1 350,00
Prélèvement à la source et/ou remboursement cotisations	40,48	242,00
Participation des communes	0,00	20 103,97
TOTAUX	101 100,28	76 480,05

Ainsi le résultat net de l'exercice 2024 présente un déficit de 18 888,83 € en fonctionnement (excédent de 45 020,86 € en 2023).

2. INVESTISSEMENT 2024

Les principales dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont des travaux sylvicoles 2024 pour un montant de 7 709,64 € (en 2022 : travaux sylvicoles de l'année et reliquat de n-1 pour un montant de 19 568,99 €).

Pour cet exercice, il y avait un excédent de fonctionnement capitalisés de 19 568,99 € (14 427,50 € pour l'exercice 2023).

Ainsi le résultat net de l'exercice 2024 présente un excédent de 11 859,35 € en investissement (déficit de 5 141,49 € en 2023).

En tenant compte des résultats de 2023, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 17 754,81 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 7 709,64 €

Ce qui permet d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **Section investissement dépenses, au 001, le déficit cumulé d'investissement, soit 7 709,64 €**
- **Pour équilibrer le besoin de financement, en section investissement recettes, au compte 1068, la somme de 7 709,64 €**
- **Le surplus d'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement recettes, ligne 002, la somme de 10 045,17 € (17 754,81 – 7 709,64)**

Rappels :

- Lors de la réunion du 02/10/2024, l'assemblée a accepté par délibération le programme d'exploitation pour 2025 (Etat Prévisionnel des Coupes). L'estimation des recettes brutes attendues s'élève à 82 235,00 € HT ;
- Le devis ONF relatif à l'encadrement de ces coupes par les gardes forestiers s'élève à 10 545,08 € HT et celui concernant les travaux d'exploitation est proposé pour 29 160 € HT ;

Les estimations pour 2025 sont les suivantes :

Fonctionnement

Recettes : 93 681,17 €

Excédent reporté	10 045,17 €
Ventes de bois attendues (coupes à façonner)	70 234,00 €
Ventes de bois attendues (sur pied)	4 550,00 €
B. Chauffage attendus	7 502,00 €
Droit de passage Novéant	1 350,00 €

Dépenses : 78 825,98 €

Exploitation – débardage par entreprises + frais ATDO	36 273,33 €
Frais ATDO bois chauffage	3 431,75 €
Travaux sylvicoles 2025 (estimatif ONF)	14 330,00 €
Contribution 2€/ha	2 033,20 €
Frais de garderie + CVO	11 600,00 €
Charges à caractère général	11 157,70 €

Soit un excédent de fonctionnement de 14 855,19 €

Investissement

Recettes : 7 709,64 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	7 709,64 €
---------------------------------------	------------

Dépenses : 43 509,64 €

Résultat investissement reporté	7 709,64 €
Travaux sylvicoles 2025	35 800,00 €

Soit un déficit d'investissement de 35 800,00 €

Ces résultats permettent d'établir une ébauche de budget pour 2025 faisant apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 14 855,19 € qui pourraient être transférés pour tout ou partie en investissement
- un déficit d'investissement ramené de ce fait à la somme de 20 944,81 €.

Cela ne suffit pas à équilibrer le budget et à engager les travaux nécessaires et urgents prévus pour 2025.

Le virement intégral de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement ne laisserait pas non plus de souplesse en cas d'imprévus (météo, sanitaires, ...).

CONCLUSIONS

Des solutions doivent être envisagées telles que :

- participation des communes
- reversement au Syndicat de tout ou partie des locations de chasses communales
- report de certains travaux d'investissement ou de fonctionnement qui restent nécessaires et urgents
- recours à l'emprunt

Le débat est donc ouvert.

Après échanges et discussion, il apparait que :

- le recours à l'emprunt ne serait qu'un pansement qu'il faudrait refaire tous les ans et entraînerait des charges supplémentaires du fait des intérêts à verser
- le report de certains travaux ne seraient pas très judicieux car il s'agit du minimum de travaux nécessaires afin de ne pas gâcher le travail réalisé sur les années précédentes. Ce qui représenterait une perte d'argent et de temps.
- le reversement d'une partie des locations de chasses communales ne serait pas équitable car certaine commune n'en ont pas ou peu et pour celles qui les perçoivent, la location est souvent reversés aux propriétaires fonciers

La décision prise à l'unanimité des communes représentées lors de la séance est de solliciter une participation des communes à hauteur de 25 €/ha. Ce qui porterait la recette supplémentaire à environ 25 000€.

Le budget 2025 sera établi en tenant compte de cette participation des communes.

Une proposition en précisera les montants respectifs et sera mise au vote lors de la prochain séance fixée au 05 mars 2025 pour vote du compte administratif 2024 et du budget 2025.

III. DIVERS

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.